

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/01/20/2020020174/justel>

Dossier numéro : 2020-01-20/09

Titre

20 JANVIER 2020. - Arrêté royal relatif au transfert au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale des membres du personnel du Service public fédéral Finances

Source : CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE.FINANCES

Publication : Moniteur belge du 06-02-2020 page : 6757

Entrée en vigueur : 01-10-2019

Table des matières

Art. 1-4

[ANNEXES.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Les membres du personnel du Service public fédéral Finances, dont les noms sont repris aux annexes du présent arrêté, sont transférés au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

[Art. 2](#). Le présent arrêté sera communiqué à chaque intéressé.

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er octobre 2019 pour ce qui concerne les transferts repris à l'annexe 1 et au 1er janvier 2020 pour ceux repris à l'annexe 2.

[Art. 4](#). La Première Ministre et le Ministre qui a les Finances dans ces attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXES.](#)

[Art. N](#).

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 06-02-2020, p. 6758)